FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

Section 1. Identification

Identificateur de produit	PL-BIO Aérosol
Autres moyens d'identification	480
Usage recommandé et restrictions d'utilisation	LUBRIFIANT BIODÉGRADABLE
Identificateur du fournisseur initial	PROLAB TECHNOLUB INC. 4531 RUE INDUSTRIELLE, THETFORD MINES, (QUEBEC), G6H 2J1, CANADA TEL. (418) 423-2777 FAX : (418) 423-7619
Numéro de téléphone en cas d'urgence/restriction d'utilisation	Canada – CANUTEC Numéro 24 heures 613-996-6666

Section 2. Identification des dangers

Classification du produit dangereux (nom de la catégorie ou de la sous-catégorie de la classe de danger)

Aérosol (Catégorie 3)
Gaz sous pression (Gaz comprimé)

Éléments d'information (symboles, mentions d'avertissement, mentions de danger et conseils de prudence des catégories/sous-catégories)



Attention
H229 Récipient sous pression; peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
*** Peut déplacer l'oxygène et causer rapidement la suffocation.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues, et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P410+P412+P403 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Autres dangers connus	Asphyxiants simples (catégorie 1) Le gaz qui est un asphyxiant simple***

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Dénomination chimique (nom commun/synonymes)	**Numéro CAS ou autre**	**Concentration (%)**
Dioxyde de carbone	124-38-9	1-5

Section 4. Premiers soins

Inhalation	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin en cas de malaise.
Voie orale	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin. NE PAS FAIRE VOMIR. NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Bien rincer la bouche avec de l'eau. Demander à la victime d'avaler deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration.
Voie cutanée	En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Rincer la peau à l'eau (5-10 minutes).
Voie oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes (5-10). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus ou retardés)	Irritation transitoire des yeux/de la peau.
Mention de prise en charge médicale immédiate/traitement spécial	Dans tous ces cas, consulter un médecin. N'oubliez pas ce document.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Dangers spécifiques du produit dangereux (produits de combustion dangereux)

Oxydes de carbone et autres gaz et fumées irritants/toxiques.

Agents extincteurs appropriés et inappropriés

En cas d'incendie: Utiliser dioxyde de carbone, agent chimique en poudre, et mousse adéquate pour l'extinction des produits environnants.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

De la fumée ou des émanations toxiques/irritantes peuvent se produire durant un incendie. Ne pas entrer dans le secteur de l'incendie sans avoir une protection adéquate. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome avec un masque facial complet pour se protéger des produits toxiques libérés lors de la combustion. Protéger le personnel des contenants qui risquent d'éclater, d'exploser ou d'échapper leur contenu. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'utilisation de l'eau peut être utile pour refroidir les contenants exposés à la chaleur et aux flammes.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Restreindre l'accès jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Assurez-vous que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié (Voir Section 8).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ventiler les lieux du déversement. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Contenir et absorber avec une matière absorbante inerte. Ensuite, placer la matière absorbante dans un contenant pour élimination ultérieure (voir section 13). La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Porter un équipement de protection des mains/des yeux/du visage.
Avant de manipuler ce produit, il est très important de s'assurer que les mesures d'ingénierie sont bien contrôlées et que les exigences relatives à la protection personnelle et à l'hygiène sont respectées. Les travailleurs qui utilisent ce produit chimique doivent avoir une formation en ce qui a trait aux risques associés à l'utilisation. Faire l'inspection des contenants pour y détecter les fuites avant la manutention. Étiqueter les contenants adéquatement. Assurez-vous de bien aérer. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter la production de concentrations élevées de poussières, de vapeurs ou de brouillards. Tenir à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10). Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les contenants vides sont toujours dangereux. Voir aussi Section 8.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10). Faites l'inspection de tous les contenants reçus afin de vous assurer qu'ils sont bien étiquetés et qu'ils ne sont pas endommagés. Le secteur de stockage doit être clairement identifié, libre d'obstacles et accessible seulement par le personnel qualifié. Périodiquement, faites une inspection afin de détecter des fuites.

Section 8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Paramètres de contrôle (valeurs biologiques limites ou valeurs limites d'exposition et origine de ces valeurs)

Limites d'exposition: CAS 124-38-9 – ACGIH – TLV-TWA & PEL-TWA 5000 ppm (STEL 30000 ppm);

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser le produit avec une bonne ventilation. Système de ventilation par aspiration à la source recommandé pour maintenir les concentrations de contaminants bien inférieures aux limites d'exposition. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail.

Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues. Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables), ou autres vêtements de protection pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau durant toutes les opérations de manutention. Porter des lunettes à coques antiéclaboussures ou autre afin d'empêcher le brouillard d'entrer en contact avec les yeux. Se laver soigneusement les mains/les ongles/le visage après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence, état physique/couleur	Liquide aérosol/liquide	**Tension de vapeur**	Non disponible
Odeur	Huile	**Densité de vapeur**	Non disponible
Seuil olfactif	Non disponible	**Densité relative**	0,8674
pH	Non disponible	**Solubilité**	Non disponible
Point de fusion/congélation	-23°C	**Coefficient de partage n-octanol/eau**	Non disponible
Point initial/domaine d'ébullition	Non disponible	**Température d'auto-inflammation**	Non disponible
Point d'éclair	> 180 °C	**Température de décomposition**	Non disponible
Taux d'évaporation	Non disponible	**Viscosité**	7,13 cSt @ 40ºC
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible	**COV**	Non disponible
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité/d'explosibilité	Non disponible	**Autre**	Aucune connue

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Ne réagit pas dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.

Risque de réactions dangereuses

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues, et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Conditions à éviter (décharges d'électricité statique, chocs et vibrations)

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues, et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Matériaux incompatibles

Matières comburantes; etc.

Produits de décomposition dangereux

Aucun connu

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables (par inhalation, orale, cutanée, oculaire)

Peut causer une irritation transitoire des yeux/de la peau. Peut déplacer l'oxygène et causer rapidement la suffocation.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Irritation cutanée, rougeurs, douleurs; Irritation des yeux, rougeurs, larmoiements.

Effets différés et immédiats (effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme)

Sensibilisation cutanée – Aucune donnée disponible;
Sensibilisation respiratoire – Aucune donnée disponible;
Mutagénicité sur les cellules germinales – Aucune donnée disponible;
Cancérogénicité – Aucun ingrédient n'est énuméré par IARC, ACGIH, NTP;
Toxicité pour la reproduction – Aucune donnée disponible;
Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique – Aucune donnée disponible;
Toxicité pour certains organes cibles — expositions répétées – Aucune donnée disponible;
Danger par aspiration – Aucune donnée disponible;
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs – Aucune donnée disponible;

Valeurs numériques de toxicité (ETA; DL_{50} & CL_{50})

Aucune
ETA non disponible dans ce document.

Section 12. Données écologiques

Écotoxicité (données aquatique et terrestre)

Aucune donnée disponible pour le produit.

Persistance et dégradation	Aucune donnée disponible
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible
Autres effets nocifs	Aucune donnée disponible

Section 13. Données sur l'élimination

Renseignements sur la manipulation sécuritaire en vue de l'élimination/méthodes d'élimination/emballages contaminés

Éliminer le contenu/récipient dans des contenants sécuritaires et conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.

Section 14. Informations relatives au transport

Numéro ONU (UN); Désignation officielle (appellation réglementaire); Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Règlement TMD

UN1950; AÉROSOLS; CLASS 2.2

Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Code IMDG (maritime en anglais)

UN1950; AEROSOLS; CLASS 2.2

Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) de l'IATA (aérien en anglais)

UN1950; AEROSOLS; CLASS 2.2

Précautions spéciales (transport/déplacement)	Peut aussi être expédié comme QUANTITÉ LIMITÉE conformément au TMD.
Dangers environnementaux (IMDG ou autre)	Aucun
Transport en vrac (normalement plus de 450 L en capacité)	Possible

Section 15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne relative à la sécurité/santé	Consulter la Section 2 pour la classification appropriée. Ce produit a été classifié conformément aux critères de risques énumérés dans le Règlement sur les produits dangereux (RPD).
Réglementation, canadienne relative à l'environnement	Voir Section 3 pour ingrédient(s) de la LIS (DSL)

Réglementation étrangère relative à la sécurité/santé/environnement

United States OSHA information: This product is regulated according to OSHA (29 CFR).
United States EPA (Environmental Protection Agency) information: 40 CFR Refer to the ingredients listed in Section 3 & Sections 12; 13 & 14.
United States TCSA information: Refer to the ingredients listed in Section 3.
National Fire Protection Association (NFPA):
HEALTH: 0 FLAMMABILITY: 1 INSTABILITY: 1 SPECIAL HAZARDS: Refer to Section 2 & 3.
HAZARD SCALE: 0 = Minimal 1 = Slight 2 = Moderate 3 = Serious 4 = Severe
California Proposition 65: This product may contain traces of a material known to the State of California to cause cancer or other reproductive harm.

Section 16. Autres informations

Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité	Le 09 avril 2018 version 1 (NSS ENTREPRISE INC.)
Références	Les fiches de données de sécurité du fabricant/fournisseur & du Canadian Centre for Occupational Health and Safety, CCOHS.
Abréviations	
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS	Chemical Abstract Service
CL	Concentration létale
DL	Dose létale
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
IARC	International Agency for Research on Cancer
IATA	International Air Transport Association
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code
LIS	Liste intérieure des substances (DSL)
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	National Toxicology Program (U.S.A.)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
PEL	Permissible Exposure Limit
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL	Short-term Exposure Limit
TLV	Threshold Limit Value
TMD	Transport de marchandises dangereuses au Canada
TSCA	Toxic Substances Control Act
TWA	Time Weighted Average

Les informations présentées dans ce document ont été recueillies auprès de sources jugées fiables et sont exactes au meilleur des connaissances de **PROLAB TECHNOLUB INC.** **PROLAB TECHNOLUB INC.** ne donne aucune garantie explicite ou implicite quant à la qualité marchande ou au caractère approprié du produit pour une utilisation particulière. Ces informations visent uniquement le produit spécifique désigné et ne s'appliquent pas à une utilisation en combinaison avec un autre matériel ou procédé. Il est recommandé que les clients effectuent leurs propres essais préalables. Lire l'étiquette avant l'utilisation. **PROLAB TECHNOLUB INC.** ne peut être tenu responsable de blessures à l'acquéreur ou à un tiers ni de dommages matériels. Tous ces risques sont assumés par l'acquéreur.